



Edito du président

Un goût prononcé de plantes et d'Europe

L'année 2012 s'est terminée pour notre profession avec deux interrogations principales vis-à-vis du futur :

1) que va-t-il advenir des allégations plantes ?

2) comment va évoluer l'EHPM ?

Certes, les 2 questions restent posées, mais des débuts de réponse leur sont apportés de façon successive. SYNADIET et les autres associations nationales y contribuent.

Allégations et plantes

Le sujet n'est pas simple. Les Etats-membres ont fait connaître leur choix : 7 seraient en faveur de l'option 1 (reconnaissance des seuls effets physiologiques démontrés par des **études cliniques** sur des individus sains) ; 5 clairement en faveur de l'option 2 (qui verrait la **tradition** prise en compte) ; 3 ne se satisfont ni de l'une ni de l'autre ; et 11 qui se sont prononcés en faveur de l'option 1 ont également fait savoir qu'ils ne seraient pas opposés à l'option 2 - tout en soulignant les difficultés liées à celle-ci, en particulier le temps nécessaire à son traitement.

La Commission Européenne est consciente de la difficulté de l'exercice. La tradition est inséparable, à ses yeux, de **qualité** et de **sécurité**. Les professionnels en conviennent depuis longtemps. Ils ont anticipé d'éventuelles exigences en prenant les mesures adéquates pour garantir traçabilité et qualité intrinsèque des produits.

La CE pourrait être tentée de faire appel à l'EFSA pour assurer l'évaluation de la sécurité des plantes. Il faut souhaiter que s'instaure un **véritable dialogue** entre l'agence et les représentants de la profession.

En tout état de cause, c'est le législateur - le Parlement Européen - qui reste

souverain. Parallèlement, trois autorités nationales, Belgique, France et Italie (d'où le nom du projet « **BelFrlt** ») ont mis sur pied une démarche visant à construire une liste commune de plantes autorisées dans les compléments alimentaires. Elles se sont fait aider pour cela par **3 experts**, un par pays, les **Pr. Anton, Delmulle et Serafini**. Après avoir rapproché les listes nationales existantes (dont celle du projet français d'arrêté plantes), et appliqué des critères scientifiques extrêmement rigoureux, ceux-ci sont parvenus à une liste unique de **1.025 plantes**. Les autorités allemandes ont fait connaître leur intérêt pour cette démarche. Serait-on dans les prémices d'un processus d'**harmonisation** ?

Peut-être est-on - enfin - en train de traiter le sujet dans l'ordre : quelles sont les plantes utilisées de façon traditionnelle, quelles actions physiologiques peut-on raisonnablement leur attribuer ?

EHPM

La fédération européenne **EHPM** existe depuis près de 40 ans. Elle a participé à l'élaboration du **cadre réglementaire** propre aux compléments alimentaires, en particulier la Directive Européenne 2002/46. Des intérêts divergents sont apparus récemment qui pouvaient faire perdre de vue ce qui est sa raison d'être : la représentation de **l'ensemble de la profession prise collectivement**.

Devant cet état de fait, il a été décidé de réaffirmer la **spécificité** de la fédération : rassembler au sein de la même structure des associations nationales qui réunissent une multiplicité d'entreprises, de toutes tailles et de toutes dimensions. Le consensus obtenu dans chaque association doit être prolongé

au niveau européen par une démarche faite au bénéfice conjoint du secteur, des autorités et des consommateurs. C'est dans cette optique que SYNADIET m'a demandé de relever le défi et de me porter candidat à la présidence. L'EHPM a renoué avec son **essence**. Elle a retrouvé ses **bases**. Et suscite de nouveau le bonheur d'appartenance. Une structure propre a été créée, avec ses bureaux et son Directeur Général. Pour partager les compétences présentes dans chaque association, des groupes de travail ont été mis sur pied, qui réunissent les experts de chaque pays. Les documents mis au point seront partagés avec nos autorités de tutelle, nationales et européennes.

Nous comptons sur elles pour que **concertation** et **compréhension** deviennent réalité.

Alban MAGGIAR



Sommaire

p.2-3	Europe / International
p.4-5	Actualités
p.6-8	Groupes de travail
p.9-10	Evénements
p.11	Adhérents
p.12	Questions / Réponses

ALBAN MAGGIAR ÉLU À LA PRÉSIDENTE DE L'EHPM



Créée en 1975, l'EHPM¹ représente aujourd'hui près de 2000 entreprises du secteur des compléments alimentaires, réparties dans les associations nationales des États-membres de l'UE.

L'Assemblée Générale de l'EHPM s'est tenue à Bruxelles le 28 mars. L'événement signe le début d'une Fédération Européenne sur de nouvelles bases : transparente, indépendante et représentative de toutes les entreprises quelle que soit leur taille.

Ce nouveau départ est marqué par l'entrée en fonction d'un Directeur Général - Patrick AHERN, des nouveaux locaux et un Conseil d'Administration entièrement réélu.

L'instance multiculturelle est désormais composée d'un Président, un Vice-Président délégué, un Trésorier et 4 Vice-Présidents en charge des différents groupes de Travail (Plantes, Technique, Qualité, Communication).

Alban MAGGIAR, Président de SYNADIET, a été porté à la Présidence de l'EHPM à l'unanimité des votes. Il a indiqué, lors de son élection, vouloir **intensifier l'action publique** en faveur de la profession à l'échelle européenne. Elle sera effectuée directement par l'EHPM, et par une plus grande implication de toutes les associations, dans leurs rapports avec les instances et élus nationaux et européens, afin de favoriser **l'évolution d'un cadre réglementaire européen équilibré et approprié - par le dialogue et la concertation.**

L'interaction entre les différentes associations nationales sera optimisée par la **mise en commun de réflexions sur les thématiques les plus importantes pour notre profession**, notamment par les Groupes de Travail. Les premières réunions auront lieu fin mai-début juin.

SYNADIET sera représenté dans chaque groupe de travail :

- Plantes : Hélène KERGOSIEN (EUROMED France)
- Qualité : Laurent BOICHARD (CAPSUGEL)
- Technique : Julie RUTH (LABNAT)
- Communication : Elodie BRUMENT (Laboratoire LUSTREL)

L'équipe et les élus de SYNADIET souhaitent beaucoup de réussite à leur Président dans son nouveau mandat et remercient les adhérents qui participent aux GT.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'IADSA



IADSA² a tenu son Assemblée Générale annuelle à Jakarta (Indonésie) le 24 avril. L'Asie était à l'honneur à travers l'ASEAN. En pleine croissance au niveau de la recherche, du développement et de la consommation des compléments alimentaires, cette union de 10 pays se montre exemplaire et efficace en matière d'harmonisation réglementaire. Alban MAGGIAR, Président de SYNADIET et d'EHPM, y représentait les deux associations. Il s'est rendu à la formation organisée sur la stabilité des compléments alimentaires, animée par le Pr. BERRY OTTAWAY (voir AI n°132).

Il a également participé à la réunion du Comité Exécutif où une réflexion a été menée pour améliorer l'interaction d'IADSA avec les associations nationales que la Fédération représente. Lors de l'AG ont été examinées les évolutions au sein des différentes zones du globe.

Une conférence organisée par l'association indonésienne, APSKI, a été l'occasion de faire le point avec les autorités sur le processus suivi et l'entrée en vigueur d'un système unique aux pays de l'ASEAN – et à ses 600 millions de consommateurs - dès 2015

LEXIQUE :

¹ **EHPM** : *European Federation of Associations of Health Products Manufacturers (Fédération Européenne des Associations de Fabricants de Produits de Santé)*

² **IADSA** : *International Alliance of Dietary/Food Supplements Associations (Alliance Internationale des Associations de Fabricants de Produits Diététiques et Compléments Alimentaires)*

PROJET DE LISTE EUROPÉENNE DE PLANTES



Le 18 avril, le Ministère de la Santé italien a organisé un colloque, à Rome, pour présenter le projet dit BELFRIT. Ce projet est une collaboration entre les autorités compétentes Belges, Françaises et Italiennes, visant à établir une liste commune des plantes, pouvant être utilisées dans les compléments alimentaires.

Cet événement se positionne comme une étape significative visant à **encourager les Etats-membres de l'Union Européenne et la Commission Européenne à choisir l'option 2b pour le traitement des allégations santé relatives aux plantes.**

Pour en savoir plus sur ce colloque, veuillez consulter l'AE n°94.



28 MARS 2013 | RETOUR SUR LA FORMATION



La première formation de l'année 2013 de SYNADIET Services s'est tenue le jeudi 28 mars 2013 au Club Foch à Vincennes, sur le thème « **Comment se positionner dans le contexte réglementaire actuel ?** ».

Cette journée, présentée par Michel de SARRIEU (vice-président de SYNADIET), a permis d'avoir un panorama d'alternatives qui permettent aux professionnels de positionner leurs produits sans alléguer. Cet événement a rassemblé des professionnels aux profils variés et issus de structures diverses.

La formation a débuté avec l'intervention de Jean-Christophe MANO (PHARMANAGER Development) qui a rappelé le contexte réglementaire actuel relatif aux allégations. Ensuite, Philippe MILLET (Editions BGM) a présenté la cartographie et les tendances du marché des compléments alimentaires en France, en Europe et à l'international.

Puis, Fabrice CAHIERC (PONROY Santé) a dédié sa partie aux bonnes pratiques du marché, en exposant un exemple concret d'adaptation réglementaire qui est celui du Canada. Par la suite, trois intervenants ont consacré leurs interventions sur les différentes possibilités de positionnement des produits. Ainsi, Laurent BOICHARD (CAPSUGEL) a commencé par un état des lieux des différents labels « Qualité » existants avant d'expliquer l'importance du couple Galénique/Conditionnement. Dans cette même partie, Lise PUJOS (ECOCERT) a présenté les exigences de la certification Bio et Bruno LE MER (IDEACTIFS) a expliqué comment garantir et promouvoir la stabilité et l'efficacité des ingrédients.

Enfin, la dernière présentation a été assurée par Grégory DUBOURG (NUTRIKEO CONSULTING) sur la thématique « communiquer sans alléguer » à travers une analyse des stratégies de communication alternatives aux allégations de santé. Le classeur de cette formation est en vente au prix de 105 euros TTC.

Le bon de commande est disponible sur le site de SYNADIET, rubrique "Nos formations".



BRÈVES SOCIALES

Contenu de la fiche descriptive - contrat de génération : arrêté du 26 avril 2013

Les modèles de fiches descriptives, qui doivent accompagner les accords ou plans d'action sur le contrat de génération lors du dépôt auprès de la Direccte, sont fixés.

Pour plus d'informations sur le contrat de génération, rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/>

Base de données INRS sur les tableaux des maladies professionnelles

L'institut National de Recherche et de Sécurité a réalisé, en partenariat avec la mutualité sociale agricole, une base de données des tableaux des maladies professionnelles.

Cette base de données est accessible à l'adresse suivante :

www.inrs-mp.fr

Détournement de clientèle par le salarié

Le salarié peut être condamné à indemniser l'employeur s'il détourne sa clientèle au profit d'une société concurrente. Le salarié commet une faute lourde et peut être condamné à indemniser le préjudice subi par l'entreprise.

Cass. soc. 27 février 2013

Contraventions des salariés

La Cour de cassation rappelle, dans un Arrêt du 17 avril 2013, que si l'employeur paie la contravention, il ne peut la déduire du salaire même s'il s'agit d'un véhicule professionnel.

Toutefois, l'entreprise peut demander aux salariés de les payer eux-mêmes. L'entreprise peut renvoyer l'avis de contravention à l'administration en indiquant le nom et l'adresse du salarié responsable de l'infraction.

Cass. soc. 17 avril 2013

COS : PROPOSITION D'ÉVOLUTION DU SITE INTERNET DE SYNADIET



accessibles en consultation libre, que les informations destinées à promouvoir notre profession vis-à-vis des autorités compétentes, des professionnels de santé, des médias et des consommateurs. Les autres informations devant être uniquement accessibles par code d'accès aux adhérents.

Le COS propose que les informations en accès libre soient de nature **pédagogique** afin de clarifier notamment :

- Les **effets physiologiques** des compléments alimentaires (maintien ou amélioration d'une fonction physiologique chez une personne saine, diminution de facteurs de risque de maladies).
- Le **positionnement du complément alimentaire** vis-à-vis des autres produits pour la santé.

Ainsi, si le médicament soigne ou prévient une maladie, le complément alimentaire intervient selon un aspect énergétique (nutritionnel) et/ou un aspect non énergétique, sur le plan structurel et dans les diverses fonctions de la physiologie de l'organisme.

Idéalement, ce discours pédagogique devrait être cautionné par un ou plusieurs experts en nutrition. Retrouvez la présentation du COS en page 8.

Le site Internet actuel de SYNADIET propose en consultation libre des informations de différentes natures, notamment :

- le fonctionnement du Syndicat (« Qui sommes-nous ? », « Nos adhérents », « Les groupes de travail », etc.),
- des articles et actualités médiatiques qui parfois peuvent être en défaveur de notre profession.

Le COS (Comité d'Orientation Stratégique) propose **une révision complète du site Internet** afin que ne soient

Jean-Christophe MANO
Membre du COS

NOUVEAUX OUTILS SYNADIET

Nouveau mode d'envois des publications SYNADIET

Dans une démarche de rationalisation des messages et de meilleure information de nos adhérents, SYNADIET a opté, en février 2013, pour un nouveau mode d'envoi des publications technico-réglementaires, veilles, etc.

En effet, au lieu de vous communiquer les publications une à une comme c'était le cas auparavant, SYNADIET effectue désormais un **envoi hebdomadaire unique qui répertorie tous les nouveaux contenus mis en ligne sur l'Extranet** (Actualités européennes et internationales, Flash infos...). Pour avoir un aperçu rapide du contenu de ces publications, le titre du mailing reprendra une liste (non exhaustive) de mots clefs. A l'avenir, seules les « alertes » (média, sanitaires...) et autres dépêches seront envoyées au « coup par coup ».



Nouveau mode de collecte d'informations

Afin de mieux répondre aux attentes de nos adhérents et de constituer une cartographie représentative du secteur des compléments alimentaires en France, nous aurons recours à diverses **enquêtes en ligne** (chiffres économiques, données scientifiques, etc.) auprès de nos adhérents. SYNADIET vous remercie chaleureusement pour votre précieuse contribution.

GT PLANTES



Le GT Plantes a le plaisir de vous annoncer l'arrivée de **8 nouveaux membres** ainsi que la désignation d'**un rapporteur** : Jean-François Astier. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.

Concernant l'actualité réglementaire de ces 4 derniers mois, le GT s'est concentré sur les activités suivantes.

Au niveau national :

- **Arrêté plantes** : réalisation d'un document récapitulatif des éléments à fournir dans le cadre des annexes II et III pour les plantes et extraits.
- Réalisation de **dossiers de défense de 7 plantes** écartées du projet d'arrêté plantes. Ces dossiers doivent être transmis à la DGCCRF pour évaluation.
- **Huiles essentielles** : travaux en **collaboration avec la DGC-CRF** pour la mise en place d'un cadre réglementaire.

Au niveau européen :

- Travaux en cours au niveau de l'EBF (European Botanical Forum) pour **défendre l'option 2**. Le GT plantes apporte son support à la **rédaction d'une annexe** au guide qualité des compléments alimentaires à base de plantes relative aux extraits.
- **Base de Données Plantes SYNADIET** : une **mise à jour** est en cours pour intégrer la dernière version de l'Arrêté Royal Belge.

Fania MEGHIRA
Rapporteur du GT Plantes

GT COMMUNICATION



Notons principalement deux reportages télévisés en avril :

- L'un sur **France 5** à 20h50, a mis l'accent sur les compléments alimentaires frauduleux vendus sur Internet, dans les magasins chinois ou encore les sex-shops.
- Le second sur **D8** à 20h50, avec un focus sur les compléments alimentaires vitalité.

Il y a quelques années, les compléments alimentaires étaient systématiquement qualifiés de « *inutiles voire dangereux* » dans les media. Dans les articles ou reportages récents, le discours devient plus nuancé : les problématiques potentielles concernent *certain*s compléments alimentaires (et pas tous), les circuits dits « officiels » sont reconnus.

Nul doute que le règlement allégations y contribue fortement. Les journalistes ont maintenant une liste officielle d'allégations à laquelle se raccrocher légitimement, et ne semblent pas pour le moment, porter d'intérêt polémique aux plantes.

Christelle CHAPTEUIL
Responsable du GT Communication

Durant les quatre premiers mois de l'année 2013, les **compléments alimentaires** ont encore été **très présents dans les media**. Si les messages ne sont pas encore idéaux, la communication est plus positive que ce que nous avons connu dans le passé.

EBF



Le sous-groupe de travail Qualité/Sécurité s'est réuni le 03 avril dernier pour statuer

sur les commentaires émis par différents experts sur l'**annexe du Guide Qualité des compléments alimentaires** à base de plantes de l'EBF relative aux extraits. Cette annexe insiste sur l'importance des preuves de qualité requises par la réglementation en termes de traçabilité et d'impuretés notamment. Elle explique également de façon détaillée les étapes du développement d'un extrait de plante (choix du solvant, des ratios : plante/solvant et plante/extrait) qui définiront la qualité de la préparation et les critères à prendre en compte pour comparer les ingrédients disponibles sur le marché. Une deuxième réunion est nécessaire pour finaliser ce document qui devrait être disponible à partir du mois de sep-

tembre 2013. Il constituera un **outil supplémentaire pour soutenir la demande d'un nouveau cadre réglementaire spécifique aux plantes** (option 2b proposée par la Commission Européenne).

L'EBF était présent au colloque organisé par le Ministère de la Santé Italien sur le projet Belfrit visant à établir une liste positive européenne de plantes autorisées dans les compléments alimentaires.

Le compte-rendu qu'en a fait Patrick Coppens vous a été traduit dans l'AE 94.

Hélène KERGOSIEN
Représentante SYNADIET à l'EBF

GT ALLÉGATIONS



La dernière réunion du GT allégations s'est déroulée le 18 mars et a permis de poursuivre les travaux entamés.

La **traduction en français** du « **Guide pour les opérateurs du secteur alimentaire** » rédigé par l'ERNA a été finalisée et transmise à l'ensemble des adhérents. Nous vous invitons bien sûr à consulter ce guide dans la rubrique « *Documents à*

disposition des adhérents » de votre extranet SYNADIET.

Le devenir des allégations plantes est toujours en suspens. C'est pourquoi, **pour recueillir des données sur la traditionnalité des plantes, une consultation française, puis européenne va être lancée auprès de tous les adhérents**. Ces informations sont primordiales car elles permettront de soutenir l'option 2. Nous comptons sur votre mobilisation !

En parallèle, nous poursuivons la **préparation des outils de dissuasion juridique** afin d'être prêts si une action contentieuse s'avère nécessaire.

Un **guide sur les bons réflexes** à avoir en cas de contrôle DDPP est également en préparation.

Fabrice CAHIERC
Responsable du GT Allégations

GT INGRÉDIENTS

Le GT Ingrédients s'est réuni le 2 avril dernier et poursuit ses travaux sur les points suivants :

- **Fiches Ingrédients** : élaboration des fiches avec notamment la recherche d'experts scientifiques pour la validation de ces documents.
- **Base de données Ingrédients** : réalisation d'une mise à jour suite aux évolutions réglementaires en Europe et aux autorisations accordées par la DGCCRF au titre de l'article 16 du Décret 2006-352. En parallèle, le GT a effectué un travail pour l'élaboration d'une proposition de liste positive de substances autorisées dans les compléments alimentaires pour la DGCCRF.
- **Probiotiques** : élaboration de lignes directrices pour l'emploi des probiotiques dans les compléments alimentaires. Ce guide informera les opérateurs sur les souches autorisées et leur caractérisation, les conditions d'emploi, les critères Qualité, la stabilité et le comptage des souches, les spécifications d'étiquetage et les justifications à apporter.



GT COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES BIO



Nous vous proposons de reprendre ci-dessous les différents points abordés lors de la dernière réunion de notre GT, qui s'est tenue le 19 mars dernier.

En premier lieu, nous souhaitons renforcer notre groupe, celui-ci n'étant composé actuellement que de 7 membres actifs. Aussi, **nous faisons appel à toutes les personnes volontaires qui souhaiteraient venir nous apporter leurs compétences sur cette problématique des compléments alimentaires bio.**

Nous avons également évoqué la continuité de notre collaboration avec le SYNABIO, celle-ci étant indispensable et indissociable de nos travaux. En effet, les dossiers réglementaires, sur lesquels nous travaillons, ne peuvent être défendus, auprès des instances concernées, que par le SYNABIO. De même, les réunions avec les organismes certificateurs sont également organisées par le SYNABIO et notre présence y est nécessaire, afin de relayer les informations et faire prendre conscience de la spécificité des compléments alimentaires.

C'est pourquoi, la convention de travail entre le SYNABIO et le SYNADIET a nécessité d'être renouvelée.

Pour revenir sur la partie réglementaire, faisons un **point sur les dossiers en cours**, pour lesquels nous avons demandé une **extension d'usage à l'annexe VIII du règlement CE/889/2008**, à savoir la silice (demande d'ajout pour les compléments alimentaires à base de produits de la ruche) et l'HPMC (pelliculage) :

- **Silice** : des compléments d'information sont requis
- **HPMC** : le CNAB (Comité National de l'Agriculture Biologique) a rendu un avis défavorable, considérant que l'usage proposé n'était pas essentiel pour le secteur de l'agriculture biologique.

Malgré ces avis, le SYNABIO souhaite continuer à soutenir ces dossiers en faisant appel, notamment, aux autres Etats-membres de l'Union Européenne.

Dans le cadre du nouveau **règlement INCO**, des tolérances ont été définies pour les vitamines et minéraux. Une note sera faite prochainement par le GT aux adhérents pour les sensibiliser sur ce point, notamment pour les compléments alimentaires bio.

Enfin, concernant la partie formation, le projet européen d'e-learning, destiné aux vendeurs de la distribution de produits bio, est toujours en cours et le GT souhaite pouvoir y **intégrer un module spécifique aux compléments alimentaires.**

Gaëlle CADIC
Rapporteur du GT CA Bio

COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Un an après sa création, le **Comité d'Orientation Stratégique (COS)** a souhaité réfléchir sur son rôle au sein de SYNADIET et sur ses relations avec le Conseil d'Administration (CA) et les groupes de travail (GT).

Le COS doit être **force de proposition**, une boîte à idées stratégique pour le CA. Lorsqu'une proposition est jugée suffisamment pertinente pour l'ensemble du COS, celle-ci est présentée au CA.

Ainsi, le COS **ne décide pas de l'application d'une proposition**, il la soumet au CA qui est le seul décisionnaire.

Si cette idée est validée par le CA, le COS peut proposer un **cadre de réflexion** au GT responsable et le guider dans ses travaux. Ainsi, le COS n'a pas pour mission principale de réaliser les travaux mais il peut épauler les GT.

Jean-Christophe MANO
Rapporteur du COS

AGENDA

BIONAZUR

15^{ème} édition du Salon Bio et Bien-être
14 au 16 Juin 2013 | Nice
www.bionazur.com

FI, HI & NI ASIA-CHINA

Food Ingredients – Health Ingredients – Natural Ingredients
25 au 27 juin 2013 | Shanghai (Chine)
www.foodingredientsglobal.com/fr/asia-china/home

NATURAL PRODUCTS EXPO ASIA

Salon des produits et ingrédients Bio, naturels et de santé
29 au 31 août 2013 | Hong Kong (Chine)
www.naturalproductsasia.com

VITAFOODS ASIA

Expositions et congrès sur les ingrédients santé et produits finis
4 et 5 septembre 2013 | Hong Kong (Chine)
www.vitafoodsasia.com

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE NUTRITION 2013

- Nutrition et sport
- Recherche en nutrition : concept, attente de la société, place de l'industrie
- Nutrition et tube digestif

18 au 20 septembre 2013 | Clermont-Ferrand
www1.clermont.inra.fr/univete/

CONGRÈS INGRÉDIENTS SANTÉ

Carrefour d'expression des chercheurs dans les domaines de la recherche fondamentale et clinique appliquée aux ingrédients santé
26 et 27 septembre 2013 | Poitiers
www.health-ingredients-congress.fr

SALON ZEN

Développement personnel et bien-être
3 au 7 octobre 2013 | Paris
www.salon-zen.fr

→ JOURNÉE DE FORMATION SYNADIET

Réglementation - Plantes - Qualité
17 et 18 octobre 2013 | Vincennes
www.synadiet.org

EUROPACK EUROMANUT CFIA

Nouvel événement qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'industrie agroalimentaire et les professionnels de l'emballage, du marquage et de la manutention, toutes filières confondues. Il se divise en 5 pôles : Ingrédients & PAI – Equipements & Procédés – Emballages & Conditionnements – Marquages & Codages – Manutention
19 au 21 octobre 2013 | Lyon
www.europack-euromanut-cfia.com

→ NATEXPO

Salon professionnel biennal des produits biologiques, diététiques et écologiques
20 au 22 octobre 2013 | Paris Nord Villepinte
www.natexpo.com

FI & NI EUROPE

Food Ingredients – Natural Ingredients
19 au 21 novembre 2013 | Francfort (Allemagne)
www.foodingredientsglobal.com

→ = événements organisés par SYNADIET

→ = événements auxquels SYNADIET participe

SYNADIET À VITAFOODS 2013



Pour la 4^{ème} année consécutive, SYNADIET était présent au salon VITAFOODS Europe, qui s'est tenu du 14 au 16 mai 2013, au Palexpo de Genève. Flavie DUFRESNE et Maha

SEKKAT ont assuré la gestion du stand.

Cette nouvelle édition a permis à l'équipe SYNADIET sur place d'accueillir de nombreux visiteurs de nationalités diverses, de les renseigner sur les activités et les services du syndicat et d'échanger sur la réglementation des compléments alimentaires en France et en Europe.



Alban MAGGIAR, Président de SYNADIET, a rendu visite aux nombreux adhérents présents sur le salon.

Cette nouvelle édition a également été l'occasion de partager des moments de convivialité avec nos adhérents !

BIONOV RÉCOMPENSÉ AU NBT AWARDS 2013

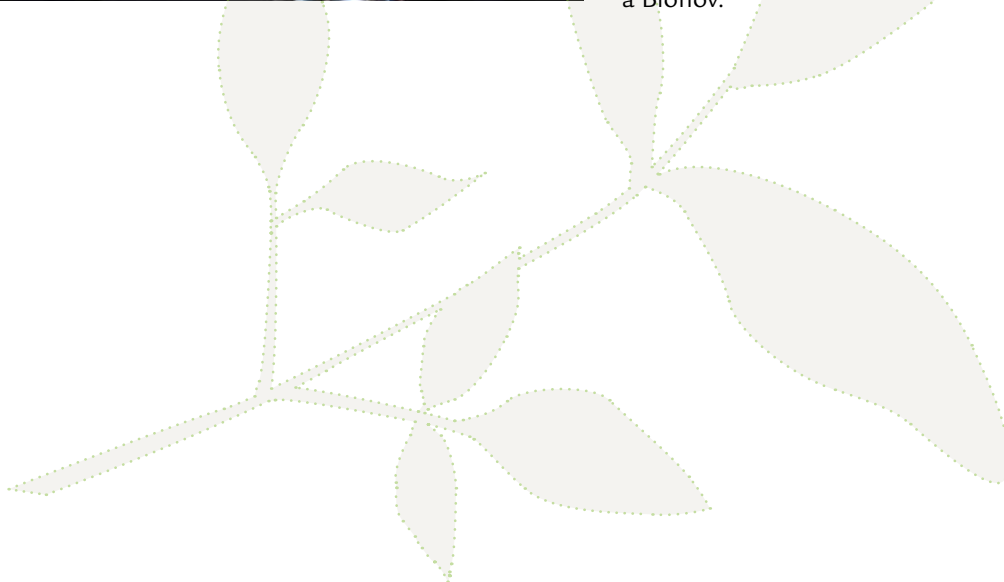


CELLULIGHT® de BIONOV lauréat du *Nutraceutical Business & Technology Awards 2013* dans la catégorie *Most Innovative Ingredient* .

Le 15 mai 2013, Bionov a été récompensé pour CELLULIGHT® dans la catégorie de l'Ingrédient le Plus Innovant aux Nutraceutical Business & Technology (NBT) Awards 2013, organisés en partenariat avec le salon Vitafoods Europe.

Développé par Bionov et déjà récompensé d'un award lors du Health Ingredient Europe 2012 (HIE) de Francfort, CELLULIGHT® est le premier ingrédient 100% naturel qui offre une solution beauté par voie orale, supportée à la fois par des preuves cliniques et mécanistiques, et positionnée sur le marché contre la cellulite, un problème universel chez les femmes.

A cette occasion, SYNADIET adresse ses sincères félicitations à Bionov.



LABORATOIRE D. PLANTES

Laboratoire D.Plantes, la micronutrition et le bien-être durable

Passionné de phytothérapie et sensible à la micronutrition, il y a 10 ans, Victor Nunes créait le **Laboratoire D.Plantes**. Implanté dans la Drôme, 1er département bio de France, les locaux sont basés à Montélimar.

En 2013, les ambitions qui animent le **Laboratoire D.Plantes** restent les mêmes : proposer des solutions naturelles performantes et de qualité.

Avec d'importantes capacités d'innovation, le laboratoire propose plus de 300 références - dont une part importante en bio - composées de compléments alimentaires à visée physiologique et de cosmétiques.

Tous les produits sont de fabrication 100% française et aux normes réglementaires et de qualité en vigueur.



LABORATOIRE D.PLANTES
26204
MONTEILIMAR CEDEX
www.dplantes.com

3i NATURE

3i nature : l'expertise végétale et industrielle pour vos solutions santé

Depuis plus de 25 ans et après une forte croissance aussi bien interne qu'externe, le groupe **3i nature** s'est structuré pour offrir au marché plusieurs niveaux de prestations - les « i - 2i et 3i-offer » des solutions progressives et adaptées aux projets de ses clients.

Réactivité, créativité et expertise, c'est à travers ces offres que **3i nature** développe et produit des solutions de santé innovantes « sûres et allégables » (au sens du Règlement (UE) n° 432/2012

du 16 mai 2012), pour le compte de clients leaders sur leur marché, à l'international et de plus en plus issus du secteur pharmaceutique.

Pour justifier davantage son positionnement et sa différenciation, **3i nature** alimente ses offres au marché par de constantes innovations. Cette année et à l'occasion de Vitafoods, **3i nature** a présenté ipowder®. Fruit de l'expertise végétale de **3i nature**, **ipowder®** est un concentré

végétal intact et intense, à découvrir sur www.ipowder.fr



3i NATURE
Naturopôle
03800 Saint-Bonnet de Rochefort
Tel 04 70 90 61 61
www.3inature.com

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Depuis mars 2013, 9 sociétés nous ont rejoints :

FLORAME SAS

13 - BOUCHE DU RHONES
www.florame.fr

GRIMBERG Laboratoire

75 - PARIS
www.laboratoires-grimberg.com

HERBORISTERIE DU
PALAIS ROYAL

75 - PARIS
www.herboristerie.com

SUNREX

75 - PARIS
www.sunrexparis.com

AMAZENTIS

Lausanne - SUISSE
www.amazentis.com

INTERSOURCING

Bruxelles - BELGIQUE
www.intersourcing.tv

ELEMENTA

56 - BRETAGNE
www.elementa-ingredients.com

SIRIUS BIO

81 - TARN
www.sirius-bio.com

Laboratoires SFB

91 - ESSONNE
www.sfb.fr

1. Lorsque le packaging d'un produit déposé en article 16 change, faut-il le notifier à nouveau à la DGCCRF, même si la formule n'a pas été modifiée ?

D'après l'annexe 2 de la note d'information 2006-245 du 30 novembre 2005, « Un complément alimentaire peut être conditionné dans différents emballages sans que cela implique une nouvelle déclaration. En revanche, une forme de présentation différente induira une nouvelle déclaration ».

2. Selon, le Règlement (CE) N°1924 / 2006, l'allégation « sans sucre » ne peut être faite que si le produit ne contient pas plus de 0,5 g de sucres par 100 g ou par 100 ml. Est-ce qu'un complément alimentaire avec 0.5 g de glucides par portion peut être considéré « sans sucre » ? Est-ce que la maltodextrine est considérée comme un sucre ?

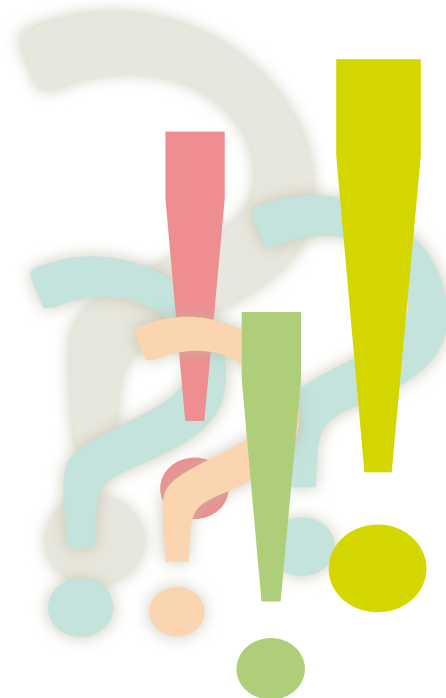
Un complément alimentaire avec 0.5 g de glucides par portion peut être considéré « sans sucres » dans la mesure où seuls comptent les Mono-Saccharides et Bi-Saccharides. Par ailleurs, la maltodextrine n'est pas considérée comme un sucre.

3. Nous sommes distributeur/producteur de compléments alimentaires et nous souhaitons mettre à jour notre procédure de nutrivigilance. Est-ce que les cas d'effets indésirables doivent être notifiés spontanément ou seulement sur demande ? Si oui, à qui cette déclaration doit-elle être faite ?

D'après les articles L221-1 et L221-1-3 du code de la consommation, si « un producteur ou un distributeur sait que des produits destinés aux consommateurs qu'il a mis sur le marché ne répondent pas à ces exigences, il doit ainsi en informer les autorités compétentes ». Cette déclaration se fait, selon les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 9 septembre 2004 portant application de l'article L. 221-1-3 du code de la consommation qui définit les modalités de déclaration, **auprès de la représentation de la DGCCRF de la région** dans laquelle est situé l'opérateur qui procède à la notification. L'information, réalisée selon les indications d'un avis aux opérateurs publié au Journal officiel de la République française du 10 juillet 2004, comporte les éléments suivants : « la date du signalement, le nom ou la raison sociale, l'adresse du professionnel auteur du signalement, du ou des professionnels lui ayant fourni le produit et

du ou des professionnels auxquels il a fourni le produit, la description du produit (notamment dénomination, marque, numéro de lot, volumes concernés), la description du danger et des mesures prises par le professionnel et, toute autre information que le professionnel estimera utile aux autorités administratives compétentes. »

Toutes les informations concernant la nutrivigilance ainsi que la fiche de notification sont disponibles dans le FI n° 211.



Ces éléments de réponse vous sont apportés à titre indicatif et se réfèrent aux textes réglementaires en vigueur à la date à laquelle ils sont produits.

SYNADIET regroupe aujourd'hui 215 adhérents.


synadiet

Syndicat National des Compléments Alimentaires

nouscontacter@synadiet.org

34 Rue de Picpus - F 75012 Paris
Tél : +33 (0)1 44 73 01 84 - Fax : +33 (0)1 44 73 01 51
www.synadiet.org

Alban MAGGIAR	Président
Christelle CHAPTEUIL	Vice-présidente
Marie-Pascale LEPLEY-LEGRAND ...	Vice-présidente
Michel de SARRIEU	Vice-président
Jean-Denis BELLON	Secrétaire
Didier PEYCELON	Trésorier
Guillaume de DURAT	Secrétaire général
Yvette BENJAMIN	Responsable gestion
Flavie DUFRESNE	Responsable affaires institutionnelles
Sophie LEHOUX	Responsable administrative
Maha SEKKAT-AFOUTNI	Responsable communication